



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2018

### IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

8489008377 0001



Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MARSEILLE 1ER/8EME  
183 AV DU PRADO CS 70008  
13265 MARSEILLE CEDEX 08

eco' pli 77 LOGNES PIC 05.10.18 CI0096



8489008377 0001

M LOZAMA LAUNY  
1 RUE HENRI CHENEAUX  
MARSEILLE 8EME  
13008 MARSEILLE

13013

#### Vos références

Pour accéder à votre espace particulier  
Numéro fiscal (C) : 06 52 295 451 374

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration  
Revenu fiscal de référence : 31 152

Référence de l'avis : 18 13 0570631 69

Numéro FIP : 131 24 12 7207418789 3 A  
Numéro de rôle : 026 A  
Date d'établissement : 17/09/2018  
Date de mise en recouvrement : 30/09/2018

#### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/11/2018 (41) 1 615,00 €

#### Détail du montant à payer

Montant de votre impôt sur le revenu 1 615,00 €

**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.**

**Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.**

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



La somme que vous devez payer est supérieure à 1 000 €.

**La loi rend obligatoire \* le paiement de cette somme par un des moyens suivants :**

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/11/2018.**

\* À défaut, une majoration de 0,2 % du montant des sommes payées par un moyen de paiement non autorisé, avec un minimum de 15 €, sera appliquée.

Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »

## INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

	Déclar. 1			Total
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	34 613			
Déduction 10% ou frais réels .....	- 3 461			
Salaires, pensions, rentes nets.....	31 152			31 152
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....		2		
Revenus de capitaux mobiliers imposables <sup>7</sup> .....		0		0
<b>Revenu brut global.....</b>				31 152
CSG déductible .....				- 0
<b>Revenu imposable.....</b>				31 152
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				1 615
<b>Impôt sur le revenu net avant corrections .....</b>				1 615
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net .....				1 615
<b>TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER</b>				1 615
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				31 152
<b>Informations indiquées pour mémoire</b>				
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup>				2
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>				
Suite en page suivante >>>				

SITUATION DU FOYER <b>D</b>	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CELIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS <b>2,00</b>
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
		<b>2</b>							